

# TAXE 2024 D'APPRENTISSAGE

BUT  
LICENCE PRO  
MASTER

Participez au développement de l'IUT de Tours et soutenez la professionnalisation de vos futurs collaborateurs.

## Les entreprises au cœur de notre pédagogie

Elle sont présentes à l'IUT de Tours, aux côtés de nos usagers, à chaque étape clé de nos actions :

- adaptation de notre offre de formation au bassin local d'emploi et aux différents métiers,
- intervention pédagogique de plus de 300 professionnels dans l'ensemble de nos formations,
- accueil et suivi de nos étudiants lors de stages, de projets ou d'alternance,
- participation à nos investissements pédagogiques grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

## Nos formations

L'IUT de Tours propose :

- 6 Bachelors Universitaires de Technologie,
- 1 Licence professionnelle,
- 1 Master pour former des professionnels opérationnels en entreprise.

Toutes nos formations sont accessibles en formation initiale, en formation continue et en apprentissage pour certaines.



## Nos 7 départements

Carrières Sociales

Génie Biologique

Génie Électrique et  
Informatique Industrielle

Gestion des Entreprises  
et des Administrations

Information  
Communication

Techniques de  
Commercialisation

## Chiffres clés

2000 étudiants

140 enseignants

300 intervenants professionnels

60 personnels  
administratifs et techniques

21000 m<sup>2</sup> de locaux dédiés  
à la formation de nos étudiants



## Pourquoi choisir l'IUT de Tours pour verser votre taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Elle contribue à leur développement.

### Investissements en 2023

- Système de télémétrie mesurant la fonction respiratoire, la fonction cardiaque et l'activité motrice spontanée
- Logiciel d'éducation aux médias
- Équipements audiovisuel et informatiques
- Création de deux salles de pédagogie innovante

### Projets d'investissements en 2024

- Mise à jour du parc informatique et des installations audiovisuelles
- Achat d'une pile à combustible et d'une pompe à chaleur
- Installation de tableaux blancs interactifs

### COMMENT VERSER LE SOLDE DE LA TAXE ?

- 1 L'URSSAF prélève directement le solde de la Taxe d'apprentissage à compter du mois de mai via la DSN.
- 2 Les fonds sont transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 3 Votre entreprise pourra se connecter sur **SOLtéA** afin d'indiquer à quel(s) établissement(s) et quelle(s) formation(s) elle souhaite flécher le solde de sa taxe d'apprentissage.
- 4 La caisse des Dépôts se charge des versements aux établissements désignés sur la plateforme SOLtéA.

Connectez-vous sur la plateforme et choisissez l'IUT de Tours avec le code **UAI 0370770L**



Merci aux entreprises qui soutiennent l'IUT de Tours dans son développement.



[iut.univ-tours.fr](http://iut.univ-tours.fr)



Besoin d'accompagnement dans vos démarches ?

Contactez notre référente Taxe d'Apprentissage  
Stéphanie RIOU  
02 47 36 75 06  
[ta-iuttours@univ-tours.fr](mailto:ta-iuttours@univ-tours.fr)